



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 6 JUILLET 2020, 20h11
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Berthold Létourneau,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Michel Breton,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

06-07-20-080

RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2020 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Zoom : Ghislain Jacques - Maire, Conseiller Marcel Élément- siège #1, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Pierre Levasseur – siège #3, Conseiller Jasmin Létourneau – Berthold Létourneau Siège # 4, siège #5, Conseiller Michel Breton – siège #6. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence Zoom : Cathy Payeur, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents et notamment le dernier décret numéro 667-2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 30 juin ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales :

- **QUE** toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

- **QUE** le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, soit abrogé.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence Zoom.

ADOPTÉE

06-07-20-081

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points container Mélanie Fortin, travaux Rang 9 et ponceaux jonction de la route St-Hilaire et St-Honoré sont ajoutés à Varia. **Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

06-07-20-082

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2020

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du conseil du 1er juin 2020, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

06-07-20-084

COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 47 820.15 \$, il est **proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION 1

- Demande de rencontre M. Bilodeau

CORRESPONDANCES

- Ministère de la Sécurité publique
- MAMH
- Sécurité civile
- Gouvernement du Québec
- Fédération Canadienne de l'entreprise indépendante

06-07-20-084

RÉSOLUTION POUR RÉOUVERTURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité a pris les mesures de sécurité nécessaire et recommandées par le gouvernement ;

Il est **proposé par** Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- Le conseil réouvre l'édifice municipal, incluant salle de jeux, la salle d'exercice et les salles de location sur réservations et ce à compter du 4 août 2020 ;
- Le conseil demande aux citoyens et à leurs travailleurs et travailleuses de respecter les mesures d'hygiène imposées par le gouvernement provincial et fédéral.
- La directrice générale fera parvenir une communication aux citoyens via Poste Canada.

ADOPTÉE

06-07-20-085

RÉSOLUTION POUR L'ACQUISITION D'UN CONTENEUR POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA HAUTE-BEAUCE

ATTENDU QU'il est budgété au plan triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce, adopté par les municipalités membres, l'acquisition d'un conteneur servant pour les pratiques ;

ATTENDU QUE les soumissions déposées à la présente pour en faire partie intégrante :

- Solutions 20/40 : 3 250 \$ + taxes, excluant le déchargement
- Conteneurs Maritimes P.R. : 3 250 \$ + taxes, incluant le déchargement

ATTENDU QU'il est recommandé par le Comité de sécurité incendie d'accepter la soumission de Conteneurs Maritimes P.R. et d'installer le conteneur sur le territoire de la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth ;

Il est **proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que

- La municipalité de St-Hilaire-de-Dorset accepte l'acquisition du conteneur de Conteneurs Maritimes P.R. pour un montant de 3 250 \$ + taxes et l'installation du conteneur sur le territoire de la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth.
- Une copie de cette résolution sera envoyée aux municipalité membres.

ADOPTÉE

06-07-20-086

RÉSOLUTION POUR L'ACQUISITION D'UN BUNKER ET D'UN CASQUE POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA HAUTE-BEAUCE

ATTENDU QU'il est budgété au plan triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce, adopté par les municipalités membres, l'acquisition d'un bunker et d'un casque ;

ATTENDU QUE les soumissions déposées à la présente pour en faire partie intégrante :

- L'Arsenal – Habit de combat : 1 815 \$ + taxes
- Boivin Gauvin – Casque + autocollant réfléchissant : 535 \$ + taxes

ATTENDU QU'il est recommandé par le Comité de sécurité incendie d'accepter la soumission de l'Arsenal pour l'acquisition d'un bunker et la soumission de Boivin Gauvin pour l'acquisition du casque et des autocollants réfléchissants ;

Il est **proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que



N° de résolution
ou annotation

06-07-20-087

- La municipalité de St-Hilaire-de-Dorset accepte l'acquisition d'un bunker à L'Arsenal pour un montant de 1 815 \$ + taxes et l'acquisition du casque et des autocollants réfléchissants de boivin Gauvin pour un montant de 535 \$ + taxes.

- Une copie de cette résolution sera envoyée aux municipalité membres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT ET L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R-22) ET DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (Q-2, R.35.2)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de l'entente Intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R-22) et du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, R .35.2)

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte l'entente intermunicipale et autorise le maire et la directrice générale à signer cette entente.

ADOPTÉE

Rapport de la Régie - Michel Breton
Rapport des pompiers – Jasmin Létourneau
Rapport du maire – Ghislain Jacques

PÉRIODE DE QUESTION 2

VARIA

Container Mélanie Fortin
Les travaux Rang 9
Ponceaux Jonction de la route de St-Hilaire et St-Honoré

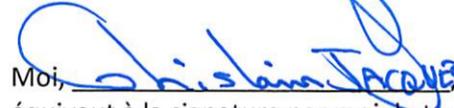
06-07-20-088

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h47.

Ghislain Jacques, maire

Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.